



Arrondissement de Brignoles

MAIRIE
DE
COTIGNAC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussignés, Jean-Pierre VERAN, Maire de la Commune de Cotignac certifions avoir affiché ce jour la délibération n°2019-012 du Conseil Municipal du 06 mars 2019, approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme, aux lieux et places accoutumés.

Le 18 mars 2019

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

